VALLEE DE LA VEZERE

Commune de

LE BUGUE

REVISION DU

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

PLAN DE ZONAGE

Echelle 1 : 2 000

PREFECTURE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT DE LA DORDOGNE

Approuvé par arrêté préfectoral le 20 décembre 2000

ZONE ROUGE : secteurs exposés à un risque fort.
par principe inconstructible pour les constructions neuves.

ZONE BLEUE : secteurs où l'intensité du risque est moyenne.
constructible sous certaines conditions.

ZONE BLANCHE: non représentée, car très faible propabilité des risques.
aucune mesure de prévention.

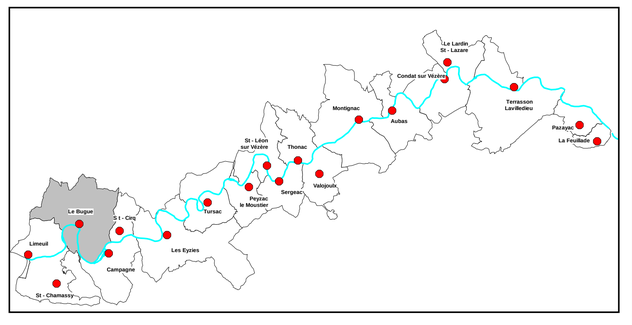

N